

DÉPARTEMENT
SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT
PROVINS

MAIRIE
Chalautre la Petite



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE**

Séance du Mardi 12 septembre 2023

Délibération N° 035_2023

Membres
En exercice : 12
Présents : 7
Votants : 9 dont 2 pouvoirs
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
05/09/2023
Affichage :

L'an deux mil vingt-trois, le 12 septembre les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle polyvalente communale, sous la Présidence de **Mme Chantal BELLACHE, le maire**

Étaient présents : Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Siegfried HUCK, M. David DUBOIS, Mme Pascale ROULET, Monsieur Lucien LE COZE, Mme Marie-Christine ROLLET,

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Julia DOMINGUES, Mme Fanny DA MOTA, Mme Marina GALLAY

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M. Denis GRANDET, M. Jérôme MILLET

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Julia DOMINGUES à Mme Pascale ROULET, Mme Fanny DA MOTA à Mme Marie-Christine ROLLET

Madame Pascale ROULET a été élue secrétaire de séance

OBJET : Valorisation d'un terrain communal
Projet d'une ferme photovoltaïque
-Promesse de bail

Lors de la séance du 9 juin 2023, il a été décidé de reporter l'examen du projet de valorisation, par l'implantation d'une ferme photovoltaïque, du terrain communal, situé aux lieux-dits « Les grands pieds et le Pressoir-dieu ».

Ce report devait permettre à la commune de pouvoir disposer de plusieurs propositions de valorisation, notamment de la part de la société ENERTRAG qui avait en 2019 pris contact avec la mairie et procédé à une 1^{ère} étude.

Malgré de nombreuses relances faites auprès de cette société, aucune proposition n'a été transmise à la mairie à ce jour.

L'unique proposition disponible est donc celle de la société **ADEN**. Cette proposition a été communiquée au Conseil Municipal lors d'un précédent conseil.

En conséquence et afin de ne pas retarder ce projet qui demande un délai d'au moins 3 à 4ans,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Valide** la proposition de la société **ADEN**
- **Autorise** le maire à signer le projet de promesse de bail emphytéotique proposé qui permettra à la société **ADEN** d'effectuer sur site les différentes études techniques préalables à la réalisation d'un tel projet.

Fait et délibéré à Chalaute la Petite, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme,

La Maire,
Chantal BELLACHE

